

L'ajournement

Comme cette question n'a été portée à l'attention de mon ministère qu'une fois écoulé le délai de quatre ans, nous devons considérer qu'il s'agit d'une affaire classée. Le ministère peut vérifier les comptes d'un contribuable pendant sept ans. Par contre, si ce dernier a des réclamations à faire, ils ne lui accordent que quatre ans.

Le bureau de Calgary n'a cessé de répéter à mon électeur ou à son comptable qu'il s'agissait d'une erreur d'ordinateur qui serait corrigée. Le bureau de Revenu Canada à Winnipeg prétend que les dossiers sont détruits. Le ministre affirme le contraire. Le ministère et la banque prétendent avoir vérifié leurs dossiers plusieurs fois, alors qu'ils sont censés être détruits. Comment ont-ils pu le faire s'ils sont détruits? En réalité, il y a sans doute une terrible pagaille dans les dossiers du ministère du Revenu.

Pour résumer, je demande de nouveau où sont ces \$1,000? Le contribuable les a envoyés au ministère du Revenu national par l'entremise de sa banque. Le ministère du Revenu national les a encaissés. Quant à savoir ce qu'il en a fait, cela regarde uniquement le ministère et non mon électeur. Le gouvernement a le devoir de rembourser ces \$1,000 à ce citoyen canadien. S'il ne le fait pas, il aura une fois de plus agi à l'encontre de la Charte des droits, de tous les principes de la justice et fait du tort à un innocent. J'espère que ces \$1,000 pourront être remboursés au plus tôt, car ils reviennent de droit à mon électeur.

M. Garnet M. Bloomfield (secrétaire parlementaire du ministre du Revenu national): Monsieur le Président, s'il y a une disposition de la loi de l'impôt sur le revenu que tous les députés sont censés connaître et respecter, c'est celle sur les règles rigoureuses qui s'appliquent au caractère confidentiel des affaires d'un contribuable divulguées au ministère. Je ne suis donc pas en mesure de fournir au député des précisions au sujet du cas qu'il a exposé, mais je suis persuadé qu'il comprendra aussi bien que moi la situation.

M. Taylor: Monsieur le Président, je soulève une objection. Le contribuable autorise le ministère à le faire.

M. Bloomfield: Je dois me contenter d'ajouter que le député, avec les meilleures intentions du monde j'en suis certain, a adressé de nombreuses lettres à plus d'un ministre du Revenu national à ce propos. On lui a répondu à diverses reprises pour lui exposer la position du ministère. De toute évidence, il n'est pas encore satisfait, mais son obstination ne change rien aux dispositions législatives qui s'appliquent dans cette affaire. Nous aimerions être plus accommodants, mais il est impossible de l'être en l'occurrence.

LES MINES—LA VILLE D'URANIUM CITY, EN SASKATCHEWAN—
ON DEMANDE UNE INDEMNITÉ POUR LES PROPRIÉTAIRES

L'hon. Ray Hnatyshyn (Saskatoon-Ouest): Monsieur le Président, il y a deux ans, la société Eldorado Nucléaire Limitée annonçait son intention de fermer sa mine d'Uranium City, en Saskatchewan. Comme je l'ai signalé l'autre jour, l'Eldorado Nucléaire a ainsi signé l'arrêt de mort de toute une importante et florissante localité du nord de la Saskatchewan, province que je suis fier de représenter. Un dirigeant de section du syndicat ouvrier s'est dit atterré par la terrible nouvelle qu'il a apprise par la radio et de vive voix, ce qui ne lui a pas donné le temps de se préparer à cette catastrophe forcée.

Huit cent trente mineurs et travailleurs associés ont été informés le 3 novembre que sept mois plus tard, en juin, la mine fermerait ses portes et que leur emploi disparaîtrait. Tous ces travailleurs ont été fortement encouragés à quitter les lieux. Je vous demande bien, monsieur le Président, qui ne le ferait pas en pareilles circonstances? Des paiements ont été versés aux employés en conformité de la loi. Certaines allocations de fin d'emploi ont été payées. Des prestations d'assurance-chômage ont commencé à être versées à qui de droit.

Peu après l'annonce de la fermeture, un groupe de travail a été chargé de déterminer ce qu'il adviendrait de la ville d'Uranium City. On l'a appelé «comité directeur» du groupe de travail sur Uranium City, auquel étaient représentés les niveaux fédéral et provincial. Cela fait maintenant un an et demi que le groupe de travail a présenté son rapport. Malheureusement, aucune mesure n'a été prise relativement à l'une de ses principales recommandations portant sur les indemnités à être versées aux personnes possédant des biens ou des intérêts dans la ville d'Uranium City et qui ont dû quitter cette localité à la suite de la décision de la société Eldorado Nucléaire Limitée. Ces personnes ont perdu les économies de toute une vie et leurs investissements dans cette localité.

• (1810)

A l'époque, lorsque j'ai soulevé cette question, j'ai été affligé de voir le ministre du Revenu national d'alors (M. Bussièrès) recourir à un vieux truc politique consistant à évoquer un autre cas, à savoir celui de la société Iron Ore de Schefferville, au Québec. Je signale au ministre, par l'entremise de son secrétaire parlementaire, que je ne poserais pas ces questions au nom des habitants d'Uranium City qui ont perdu leurs économies de toute une vie si le gouvernement avait agi de façon aussi sensée que la société Iron Ore l'a fait dans le cas de Schefferville. Ces personnes ne m'appelleraient pas pour me demander de parler en leur nom au gouvernement fédéral.

La décision prise dans le cas de Schefferville a été très bien accueillie par les syndicats en cause, par le gouvernement du Québec et même par le ministre de la Consommation et des Corporations (M^{me} Erola) qui, dans une lettre écrite au nom du gouvernement fédéral, a dit combien elle était fière de la façon dont cette situation regrettable à Schefferville avait été réglée. Lorsque le ministre du Revenu national fait allusion à cette situation, il n'aide pas sa cause, car il établit un parallèle qui n'existe pas, entre ces deux situations.

Il y a à Uranium City des gens qui perdent peu à peu leur droit aux prestations d'assurance-chômage. Ils ne peuvent se trouver d'emploi. Ils n'ont aucun argent, car ils ont investi dans des maisons valant de \$20,000 à \$45,000 qu'ils ont maintenant perdues. L'usine d'Uranium City est maintenant démantelée par la société Eldorado Nucléaire Limitée. Ce matin, le solliciteur général (M. Kaplan) m'a dit que le gouvernement avait songé à construire un pénitencier à Uranium City. C'était l'une des possibilités qui s'offraient à une ville qui, à une époque, a été florissante et vibrante d'activités.